

SUPMAP

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

L'offre de drogues illégales en Belgique : que savons-nous ? Une étude de faisabilité d'indicateurs fiables pour l'offre de drogues

Valérie Smet
Brice De Ruyver
Charlotte Colman
Tim Surmont
Lieven Pauwels
Tom Vander Beken



Table des matières

Contexte.....	7
Objectifs	7
Contenu de la recherche.....	8
Méthode	9
Conditions de base relatives aux indicateurs de l'offre.....	9
PREMIÈRE CONDITION : Adaptés et faisables pour le law enforcement	10
DEUXIÈME CONDITION : Des indicateurs généraux + spécifiques aux échelons	11
TROISIÈME CONDITION : Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.....	11
QUATRIÈME CONDITION : Des indicateurs flexibles	13
De quelles informations disposons-nous ? Que sont de bons indicateurs faisables ?.....	13
1. Indicateurs valables pour tous les échelons	14
2. Indicateurs pour les différents maillons de la chaîne de l'offre	16
2.1. L'échelon de la production	16
2.2. Les échelons du commerce de gros, de l'importation et de l'exportation	19
2.3. L'échelon du commerce intermédiaire	20
2.4. L'échelon du commerce de détail	22
Constatations clés de la recherche SUPMAP.....	24
Constatation clé 1 : De nombreux indicateurs pour la production et le retail, un nombre limité d'indicateurs pour le commerce de gros, l'importation/l'exportation et le commerce intermédiaire	24
Constatation clé 2 : L'importance des indicateurs relatifs à la demande pour le monitoring de l'offre.....	25

SUPMAP-résumé et recommandations

Constatation clé 3 : La valeur limitée des saisies et des arrestations comme indicateurs pour les acteurs du monde policier et judiciaire	27
Constatation clé 4 : Comme indicateurs, le prix et la qualité ont très peu de valeur aux yeux des acteurs du monde policier et judiciaire belge	27
1. La valeur du prix et de la qualité au niveau belge.....	27
2. Prix, qualité et prix purity-adjusted au niveau international	29
Constatation clé 5 : Opportunités pour le monitoring de la criminalité liée aux drogues.....	30
Quelles informations complémentaires sont requises à l'avenir pour le monitoring ?.....	32
1. Plus de connaissances sur le rôle de la Belgique en tant que pays de transit	32
2. La nécessité de posséder davantage de connaissances en ce qui concerne les caractéristiques des réseaux criminels organisés et les accords de coopération dans le trafic de drogue	33
3. Plus de connaissances sur le rôle des facilitateurs aux différents échelons	34
Recommandations et suggestions pour la recherche future	34
1. Recommandations politiques structurelles.....	35
Le point de départ d'un monitoring optimal : savoir, c'est pouvoir.....	35
Recommandation politique structurelle 1 : un meilleur positionnement du Service central Drogues de la Police fédérale comme point focal de la gestion des informations de police et de l'intelligence, et ce tant pour la police locale que pour la police fédérale	36
Recommandation politique structurelle 2 : l'optimisation du flux d'informations et de la collaboration entre les différents services de recherche	37
Recommandation politique structurelle 3 : l'optimisation des connaissances sur l'approvisionnement au niveau des laboratoires	38

Recommandation politique structurelle 4 : des questionnaires précodés qui sont soumis chaque année aux différents groupes de personnages clés	39
2. Recommandations politiques fonctionnelles	40
Recommandation politique fonctionnelle 1 : des directives supplémentaires concernant l'enregistrement dans les PV en fonction d'analyses stratégiques.....	40
Recommandation politique fonctionnelle 2 : une exploitation cohérente et plus rationnelle des informations douces relatives à la drogue	41
3. Recommandations politiques opérationnelles.....	42
Recommandation politique opérationnelle 1 : une attention permanente pour le rôle que joue le port d'Anvers dans le trafic de drogue international	43
Recommandation politique opérationnelle 2 : prêter davantage attention au pouvoir obtenu illégalement et aux flux financiers	43
Recommandation politique opérationnelle 3 : prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière au niveau de la police	44
Recommandation politique opérationnelle 4 : prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière dans la recherche scientifique.....	44
4. Recommandation internationale : l'importance du monitoring au niveau européen.....	45
5. Suggestions pour la recherche ultérieure.....	46
5.1. Une recherche plus poussée sur le rôle et la position du commerce intermédiaire en Belgique	46
5.2. Le développement de questionnaires précodés pour les différents groupes de personnages clés.....	47

Bibliographie48

Contexte

Ce document est un résumé détaillé de la recherche SUPMAP. La recherche a été réalisée à la demande du Programme de recherche fédéral Drogues et financée par la Politique scientifique fédérale (BELSPO). L'étude a été effectuée sous la direction du Prof. Dr Brice De Ruyver (coordinateur), du Prof. Dr Tom Vander Beken et du Prof. Dr Lieven Pauwels (promoteurs). L'objectif de ce résumé est de donner un aperçu des conclusions principales qui ressortent de la recherche, l'accent étant mis sur les recommandations. La recherche a été publiée dans son intégralité : Smet, V., De Ruyver, B., Colman, C., Surmont, T., Pauwels, L. & Vander Beken, T. (2013). L'offre de drogues illégales en Belgique : que savons-nous ? Une étude de faisabilité d'indicateurs fiables pour l'offre de drogues. Academia Press, Gand.

En ce qui concerne la **demande**, différents indicateurs ont déjà été développés au niveau européen (EMCDDA) (EMCDDA, 2012b). Jusqu'à présent, les indicateurs relatifs à l'**offre** ont fait l'objet de nettement moins de recherches (Kilmer & Hoorens, 2010). La quantité de littérature scientifique qui offre une vision complète et fiable de la chaîne d'approvisionnement (« supply chain ») en Belgique est limitée (Fijnaut & De Ruyver, 2008 ; De Ruyver & Surmont, 2007 ; Decorte & Tuteleers, 2007). C'est pourquoi il est indispensable de confronter la littérature internationale et les constatations scientifiques relatives aux marchés de la drogue à la réalité belge et de vérifier quels sont les indicateurs fiables pouvant être identifiés pour les marchés belges de la drogue. Un exercice similaire est actuellement en cours d'exécution au niveau de l'EMCDDA. La recherche SUPMAP peut être considérée comme une étude de faisabilité pour le monitoring des marchés de la drogue dans un Etat membre de l'Europe.

Objectifs

La recherche SUPMAP vise quatre grands objectifs :

1. une description des indicateurs pouvant générer des données pertinentes sur le côté offre du phénomène de la drogue :
 - leur finalité
 - ce qu'ils mesurent/ce qu'ils ne mesurent pas

- les critères pour leur utilisation dans le monitoring
 - des informations complémentaires relatives aux indicateurs
2. un inventaire des sources et acteurs possibles qui peuvent fournir des données, qui forment la base pour les indicateurs développés, la vérification de la disposition des fournisseurs à collecter et à fournir des informations, ainsi que leur appréciation de l'utilisation des indicateurs
 3. une appréciation de la disponibilité (du taux de disponibilité) des données en Belgique
 4. des recommandations et des explications pour une utilisation et une interprétation correctes des indicateurs développés

Contenu de la recherche

La recherche SUPMAP se focalise sur les **quatre marchés illégaux classiques de la drogue** : l'héroïne, la cocaïne, les STA (amphétamines/XTC) et le cannabis. Dans ce contexte, nous exposons les différents segments du marché de la drogue, en l'occurrence la division entre les **échelons** de la production, du commerce de gros, du commerce intermédiaire et du commerce de détail (Dorn, Murji & South, 1992). Pour la production de cannabis spécifiquement, la recherche se limite à la production professionnelle, l'aspect *social supply* n'étant pas pris en compte.¹

La recherche est composée de **2 parties** :

La première partie est une consultation des personnages clés de la law enforcement community belge et des principaux laboratoires de toxicologie. L'objectif principal de cette consultation est le développement d'un modèle pragmatique et opérationnel pour l'identification et le développement d'indicateurs faisables pour le monitoring du marché belge de la drogue.

La deuxième partie de la recherche est pratique et se focalise spécifiquement sur l'enregistrement de la criminalité liée aux drogues, qui forme un indicateur important pour le côté offre (Disley, et.

¹ A la demande de la Politique scientifique fédérale (BELSPO), une recherche est actuellement effectuée sur le marché belge du cannabis, reprenant une enquête sur les cultivateurs de cannabis à petite échelle : <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=nl&COD=DR/63>

al., 2011). Dans ce contexte, l'accent est mis sur une utilisation optimale des systèmes d'enregistrement existants qui permettent de mesurer sur une base régulière la nature et l'ampleur de la criminalité liée aux drogues.

Une analyse de la consultation des acteurs qui sont actifs dans le trafic de drogue en Belgique a été jointe dans un addenda. A priori, cette approche de la recherche était axée sur la confrontation de la perception du law enforcement au terrain, mais elle s'est toutefois peu à peu écartée de la recherche. A cause du manque de données, on a décidé pendant la phase de recherche de mettre l'accent pour l'étude relative au développement d'indicateurs sur ceux qui doivent implémenter ces indicateurs, notamment les *law enforcement communities*.

Méthode

On a utilisé une combinaison de différentes méthodes de recherche :

- L'étude de la littérature académique (inter)nationale et des documents politiques ayant trait aux marchés de la drogue et à la criminalité liée aux drogues.
- La consultation de différents personnages clés (n=77) qui disposent de connaissances sur le marché belge de la drogue : Le law enforcement belge (Police locale et fédérale, CIA, douane, Parquet fédéral) et les laboratoires de toxicologie.
- La consultation d'acteurs actifs dans le trafic de drogue (n=10).
- La mise à jour de l'outil servant à mesurer la criminalité liée aux drogues.

Conditions de base relatives aux indicateurs de l'offre

Sur la base de la recherche SUPMAP, on peut distinguer quatre conditions de base qui doivent être prises en compte pour le développement d'indicateurs côté offre.

CONDITIONS DE BASE POUR LES INDICATEURS

- adaptés et faisables pour les acteurs du monde policier et judiciaire belge
- développer tant des indicateurs généraux que spécifiques aux échelons
- comprenant tant des données quantitatives que qualitatives
- des indicateurs flexibles, afin de pouvoir réagir rapidement aux modifications sur le marché de la drogue

PREMIÈRE CONDITION : Adaptés et faisables pour le law enforcement

Dans le processus de développement d'indicateurs performants, la law enforcement community forme une première étape comme source pour ce développement. Il est évident qu'il convient également de chercher des indicateurs en dehors du law enforcement. Cette collecte de données doit aussi être complétée par une étude et une expertise scientifiques plus poussées. La recherche SUPMAP constitue une étape importante dans le développement d'un modèle faisable, pragmatique et opérationnel, et s'inscrit dans le cadre des efforts fournis par l'EMCDDA en matière de développement d'indicateurs côté offre. SUPMAP peut ainsi être considérée comme une étude de cas pour le développement d'indicateurs faisables dans un Etat membre moyen de l'Union européenne.

Etant donné que l'implémentation des indicateurs devra être exécutée par les acteurs du monde policier et judiciaire, le point de départ le plus important dans le développement d'indicateurs est la focalisation sur leur caractère utile et faisable pour la *law enforcement community*. Les acteurs du monde policier et judiciaire doivent être convaincus de l'utilité des indicateurs étant donné que ceux-ci forment l'impulsion principale pour un enregistrement qualitatif et adéquat.

DEUXIÈME CONDITION : Des indicateurs généraux + spécifiques aux échelons

Outre le développement d'indicateurs clés généraux, il est indispensable de vérifier, pour les indicateurs identifiés, à quel aspect de la *supply chain* ils ont trait. La chaîne de l'offre peut être divisée en plusieurs parties : la production de drogues (culture, fabrication), le *wholesale* (commerce de gros/importation/exportation), le niveau du *middle market* (synonyme : commerce intermédiaire) et le *retail* (commerce de détail) (Dorn, Murji & South, 1992). Si on se focalise seulement sur des indicateurs qui valent généralement pour l'ensemble de la chaîne de l'offre, une quantité considérable d'informations sera perdue. Il est important d'identifier où se situent les principales positions d'information et quels groupes de la *law enforcement community* disposent d'indicateurs des différents niveaux de la chaîne de l'offre (Hughes & Chalmers, 2012). En effet, la position d'information des différents secteurs de la *law enforcement community* à l'égard des échelons spécifiques diffère. Ainsi, la Police locale a plutôt une vision du niveau du retail, de la demande et des aspects de la production, tandis que la Police fédérale voit essentiellement clair dans la production, l'importation et le niveau du middle market, et la douane dans le commerce de gros/l'importation. Cela se traduit dans les indicateurs fournis par le law enforcement lui-même. Le groupement de ces informations permet de dépasser la vision fragmentée qu'ont les différents membres de la *law enforcement community* de l'offre, et de la contextualiser en fonction du caractère international et dynamique des marchés de la drogue. Il ressort des interviews avec des acteurs clés qu'on peut identifier relativement beaucoup d'indicateurs pour les échelons du *retail* et de la production, mais qu'on a trouvé nettement moins d'indicateurs pour les échelons du commerce de gros et du commerce intermédiaire.

TROISIÈME CONDITION : Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Les indicateurs sont essentiellement interprétés comme des sources et canaux d'information par les acteurs du monde policier et judiciaire interrogés. Leur importance est soupesée en fonction des aspects spécifiques sur lesquels ces sources peuvent fournir des informations. Les principaux éléments dans ce contexte sont les informations relatives aux acteurs, au modus operandi et aux lieux. Il semble que les chiffres comme le nombre de constatations, de saisies, etc., qui sont très pertinents au niveau politique national et international (Ritter, 2006 ; Thomas et al., 2012),

fournissent aux acteurs du monde policier et judiciaire une faible vision ou une vision insuffisante du marché de la drogue pour qu'ils puissent intervenir proactivement. Pour le monitoring (proactif) de l'offre et des éventuels changements côté offre, il apparaît qu'on utilise surtout des **informations douces** comme indicateurs (RIR, indicis, mises sur écoute, etc.). Vu le rôle crucial que jouent ces informations pour les acteurs du monde policier et judiciaire, elles doivent être intégrées dans le système de monitoring à développer. Les principaux avantages des informations douces sont les suivants :

- elles fournissent des informations sur les **acteurs**, les **lieux** et le **modus operandi** (<-> saisies)
- elles sont **un moyen de confronter les saisies** aux informations relatives à l'offre du marché proprement dite (e.a. quels produits sont présents ou rares)
- elles comportent des informations qui n'ont pas pu être concrétisées (plus de saisie/arrestation possible, mais bel et bien la preuve qu'il se passait quelque chose – par ex. un camion qui avait déjà été vidé de sa cargaison)
- le monitoring des **effets des saisies** et des arrestations sur l'offre et la demande

Bonne pratique : Le CIA Bruges tient à jour les informations douces par type de drogue et les reproduit graphiquement dans son magazine d'information Drugbrug qui est envoyé à toutes les zones de l'arrondissement. On y établit un lien avec l'endroit où les différents groupes de drogues devraient être trouvés.

On peut distinguer différents indicateurs dans les informations douces :

INDICATEURS ET SOUS-INDICATEURS DANS LA CATEGORIE DES INFORMATIONS DOUCES

- Nombre total de RIR liés aux drogues
- Evolutions et quantités de RIR/type de drogue
- Rapports entre les types de drogue dans les RIR (comparaison entre les zones de police/arrondissement)
- Informations douces sur les mêmes personnes provenant de différents canaux
- Informations douces sur les mêmes lieux provenant de différents canaux
- Nombre de fois qu'un nom donné est cité dans une écoute téléphonique
- Noms qui reviennent fréquemment (la disparition du nom peut indiquer une mobilité ascendante dans les échelons)
- Noms de lieux/sites qui reviennent fréquemment
- Informations sur les évolutions de la demande
- Informations sur les évolutions dans l'offre du marché

QUATRIÈME CONDITION : Des indicateurs flexibles

Les activités de recherche et de lutte ont un effet secondaire pervers important : à terme, elles donnent lieu à des modifications du modus operandi, plus spécifiquement à une attention accrue pour la sécurisation et la protection des activités illégales, ou au déplacement du phénomène (*displacement* (déplacement), également nommé effet waterbed ou effet ballon) dans des endroits où le risque de détection est moindre (Neve & van Ooyen-Houben, 2006 ; Bouchard, 2007 ; Spapens, 2011). Nous observons ce phénomène à tous les échelons de la chaîne de l'offre. Les indicateurs développés doivent être suffisamment flexibles pour pouvoir tenir compte de ce type de changement sur les marchés de la drogue. A cause de l'importance du *displacement* comme phénomène au sein des marchés de la drogue, l'interprétation des données issues des statistiques de police doit se faire tant au niveau européen et national qu'au niveau interrégional.

De quelles informations disposons-nous ? Que sont de bons indicateurs faisables ?

Les données du law enforcement forment la base pour le monitoring des marchés de la drogue (Willis, Homel & Anderson, 2011) et doivent être complétées par la recherche et l'intelligence scientifiques.

Deux constatations importantes sont mises en avant par les interviews. La douane et la police des aéroports sont les seuls groupes qui disent travailler de façon conséquente avec des indicateurs. Par ailleurs, il semble que la plupart des acteurs du monde policier et judiciaire n'accordent qu'une valeur limitée aux indicateurs existants, comme les saisies, le prix et la qualité.

La recherche SUPMAP a pu identifier de nombreux indicateurs pour les échelons de la production et du retail. Leur nombre est nettement plus limité pour le commerce de gros et le commerce intermédiaire. On note toutefois des exceptions : au niveau de l'importation, il est bel et bien possible de déduire de nombreuses informations sur la base des données de douane. Pour les phénomènes des immeubles utilisés pour le trafic et du trafic de drogue, qui forment un aspect distinct du commerce intermédiaire, on a pu identifier relativement beaucoup d'indicateurs. Les connaissances belges semblent être fragmentées, surtout lorsqu'il s'agit des acteurs responsables des échelons supérieurs. Pour l'organisation de tous les échelons de la chaîne de l'offre, on a notamment constaté un lien avec les Pays-Bas. Ce qui prouve la nécessité d'un monitoring complémentaire au niveau européen.

Les données de police et de douane semblent être une source d'informations importante pour le monitoring de l'offre en Belgique. Elles peuvent être complétées par les données des Parquets, des laboratoires de toxicologie, des hôpitaux et du traitement des toxicomanes.

1. Indicateurs valables pour tous les échelons

Pour un aperçu détaillé de tous les indicateurs identifiés, des sous-indicateurs et des sources d'informations additionnelles, nous référons à notre publication (Smet, De Ruyver, Colman, Surmont, Pauwels & Vander Beken, 2013).

Sur le plan des données de police, de douane, du Parquet et des laboratoires, on a identifié les indicateurs suivants, qui s'appliquent aux différents échelons :

INDICATEURS VALABLES EN GÉNÉRAL

SAISIES

- nombre
- type de drogue
- matériel d'emballage
- modalité d'emballage
- quantité : min./max./moyenne/mode
- prix d'achat
- prix de vente
- lieu des saisies

ARRESTATIONS

- nombre
- nationalité
- domicile
- passé criminel
- produit/rapport entre les produits

INFORMATIONS DOUCES

- modifications dans le nombre de RIR/drogue

DONNEES DU PARQUET

- nombre d'enquêtes menées et de condamnations pour production/commerce de gros/importation/exportation/commerce intermédiaire/commerce de détail
 - type de drogue et rapport entre les types de drogue
 - nationalité et domicile
 - passé criminel
 - nombre de dossiers qualifiés d'association de malfaiteurs comme circonstances aggravantes
- nombre de dossiers liés aux drogues relevant de la criminalité organisée
- nombre d'enquêtes patrimoniales liées aux drogues
- nombre de demandes d'entraide judiciaire concernant la drogue
 - pays d'où elles émanent
 - individus/organisations
 - suite/résultat

LABORATOIRES

- qualité (pureté + adultérants)

La demande et les caractéristiques de la demande nous apprennent des choses sur l'offre (Van Laar, Frijns, Trautmann & Lombi, 2013 ; Frijns & van Laar, 2013 ; Trautmann & McSweeney, 2013 ; Kilmer, Taylor, Hunt & McGee, 2013 ; Caulkins, & Kilmer, 2013). Les données relatives à l'assistance

aux toxicomanes et aux hôpitaux forment une source d'informations complémentaire pour le monitoring de l'offre de drogues.

L'assistance aux toxicomanes peut fournir une idée des produits qui sont sur le marché, des nouveaux produits éventuels, des glissements dans la disponibilité et de la popularité, du lieu où les drogues sont achetées (cf. social supply, tourisme de la drogue, etc.), du nombre (usagers problématiques) et de la demande de traitement de la part d'usagers (Mounteney, Fry, McKeganey & Haugland, 2010 ; Trautmann, Kilmer & Turnbull, 2013). En ce qui concerne les informations des hôpitaux, ce sont surtout les aspects suivants qui sont importants :

- nombre d'hospitalisations d'urgence liées aux drogues
- nombre d'accidents de la route liés aux drogues
- nombre de décès liés aux drogues

Les chiffres relatifs aux décès liés aux drogues sont envoyés à l'ISP et tenus à jour au niveau européen par l'EMCDDA, même si l'on fait seulement la distinction entre les décès liés aux opiacés ou non.

2. Indicateurs pour les différents maillons de la chaîne de l'offre

Comme nous l'avons déjà indiqué dans les conditions de base relatives aux indicateurs, outre ces indicateurs généraux, il faut aussi des indicateurs spécifiques aux échelons. En effet, si on se focalise seulement sur des indicateurs qui valent généralement pour l'ensemble de la chaîne de l'offre, une quantité considérable d'informations se perd.

2.1. L'échelon de la production

En ce qui concerne la **production de drogues** en Belgique, nous nous limitons dans cette recherche à la production de STA (XTC/amphétamines) et à la production professionnelle de cannabis.

On peut trouver relativement beaucoup d'indicateurs au niveau de la production. La vision sur les organisateurs de la production est toutefois limitée, le lien avec les Pays-Bas est important

(Boerman, Grapendaal, Nieuwenhuis & Stoffers, 2013). Les deux tableaux suivants donnent un aperçu des indicateurs identifiés pour la production de STA et de cannabis.

PRODUCTION DE STA
DONNÉES POLICIÈRES
<ul style="list-style-type: none">▪ précurseurs<ul style="list-style-type: none">○ cambriolages dans des entreprises○ saisies▪ vol de matériel▪ sites et laboratoires démantelés<ul style="list-style-type: none">○ nombre○ site/type d'immeuble/environnement○ capacité de production○ production antérieure○ méthode de production○ matériel○ signature de l'alambic et du matériel○ provenance de l'alambic○ raffinement (équipement sur mesure)○ disposition des machines○ verrerie utilisée▪ déversement des déchets résiduels<ul style="list-style-type: none">○ quantité de produits○ nombre de décharges○ lieu○ quels produits○ taille des flacons▪ matériel d'emballage/étiquettes▪ informations douces<ul style="list-style-type: none">○ commandes suspectes de matériel & de produits chimiques○ personnes qui ont été approchées pour la location d'un hangar à un prix élevé○ développement d'odeurs/bruit
DOUANE
<ul style="list-style-type: none">▪ saisies de précurseurs (provenance/destination/inscriptions sur les étiquettes)
LABORATOIRES
<ul style="list-style-type: none">▪ marques de scellage de machines à vide▪ logos XTC

- signature chimique
- profils de mélange des précurseurs
- toxicologie post-mortem

PRODUCTION DE CANNABIS

DONNÉES POLICIÈRES

- plantations démantelées
 - nombre
 - capacité de production et signes de production antérieure
 - lieu
 - degré de sécurisation
 - signature de l'électricien
 - professionnalisme de la méthode de coupe
 - caractéristiques des personnes présentes arrêtées & des hommes de paille
- indicateurs de patrimoine illégal
 - pollution des filtres carbone
 - quantité de poussière dans les paniers de séchage et sur les appareils présents
- informations douces
 - fenêtres couvertes
 - nouvelles cheminées
 - plaques d'immatriculation néerlandaises près des hangars/fermes
 - odeur
 - activité soudaine dans des bâtiments inoccupés
 - personnes qui ont été approchées pour la location d'un hangar à un prix élevé

LABORATOIRES

- THC
- évolution du rapport THC/CBD/CBH
- méthode de coupe

En ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives, la Belgique semble jouer un rôle dans l'importation des précurseurs, la production et l'emballage, ainsi que dans la distribution via Internet, tant à des smart shops qu'à des utilisateurs individuels (WIV-ISP, 2013 ; exposé des motifs de la proposition de modification de la loi sur les drogues du 24 février 1921). Les acteurs sont différents que dans le trafic de drogue classique, il s'agit plutôt d'hommes d'affaires opportunistes qui mettent à profit les lacunes de la législation que de personnes qui font partie de réseaux criminels. La proposition récente de modification de la loi du 24 février 1921², dont l'avant-projet a été approuvé le 26 avril 2013 par le Conseil des ministres, y apportera certainement un changement. Avec cette modification de la loi, les classifications génériques des nouvelles substances psychoactives sont mises hors la loi, de sorte que ces substances se retrouvent déjà sous contrôle avant d'arriver sur le marché belge. De plus, les opérations préparatoires, comme le trafic de précurseurs et de pré-précurseurs, sont également pénalisées.

2.2. Les échelons du commerce de gros, de l'importation et de l'exportation

La Belgique joue un rôle important dans le trafic de drogue international et forme une zone de transit pour l'importation de la drogue en Europe (De Stoop, 2012). Le port d'Anvers a une part importante dans le grand rôle de la Belgique en tant que pays de transit.

La douane a une bonne vision de l'importation. Dans le cadre de l'importation, la Belgique a surtout une bonne idée de l'importation de cocaïne et de hasch. En ce qui concerne l'héroïne, les connaissances sont relativement minimes, le nombre de saisies d'héroïne importée est très bas. L'exportation n'est cependant pas contrôlée, de sorte que la vision du rôle que joue la Belgique en tant que pays de transit est fragmentée.

Les connaissances relatives au commerce de gros au niveau des acteurs du monde policier et judiciaire sont limitées. Le commerce de gros semble essentiellement se situer aux Pays-Bas, les

² Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

drogues sont importées en Belgique et transportées de là aux Pays-Bas pour y être coupées et distribuées (Boerman, Grapendaal, Nieuwhuis & Stoffers, 2013).

COMMERCE DE GROS, IMPORTATION ET EXPORTATION

DONNEES DE DOUANE ET POLICIERES

- saisies
- poids total
- comparaison des saisies sur les vols à risque dans d'autres pays
- méthodes de dissimulation/de trafic
- poinçons de cocaïne
- nombre de passeurs de drogues dans les aéroports
- nombre de passeurs belges détenus à l'étranger
- itinéraire
 - provenance/escales/destination
 - itinéraires de distribution
- méthode de transport
- informations douces
 - cargaison déjà retirée
 - avis d'approche en fonction de la criminalité des employés

2.3. L'échelon du commerce intermédiaire

La vision des acteurs du monde policier et judiciaire belge sur le commerce intermédiaire est limitée et fragmentée. Cela s'explique principalement par le fait que les organisateurs de celui-ci se trouvent aux Pays-Bas et qu'ici, tout comme c'est le cas pour le commerce de gros, nous avons à faire à une collaboration transfrontalière entre différents réseaux criminels (Boerman, Grapendaal, Nieuwhuis & Stoffers, 2013). Par contre, nous avons bel et bien une bonne vision de la problématique des immeubles utilisés pour le trafic et des drugrunners de drogue, qui forment un aspect distinct du commerce intermédiaire. Les constatations de la recherche SUPMAP confirment une recherche antérieure sur cette problématique dans l'Euregio Meuse-Rhin (De Ruyver & Fijnaut, 2008 ; Van Wijk & Bremmers, 2011). Le nombre d'indicateurs pour le commerce intermédiaire est limité. On a tout de même pu réunir une série d'indicateurs en ce qui concerne les immeubles utilisés pour le trafic et le tourisme de la drogue. Dans ces immeubles, on pratique la distribution

polydrogues, en d'autres termes, on vend différents types de drogue (même s'il ressort des interviews SUPMAP qu'un seul type de drogue domine généralement). Un nouveau phénomène au niveau du commerce intermédiaire concerne l'utilisation de forums sur Internet pour proposer de la drogue, nouer des contacts et régler les achats. Les coordinateurs se trouvent aux Pays-Bas et font livrer la drogue en Belgique. Ce essentiellement pour le cannabis et en moindre mesure pour les STA. Pour d'autres drogues dures, il existerait un modus operandi similaire sur le *dark net* (Web invisible) moins accessible (voir également Trautmann, 2013). Les connaissances sur les caractéristiques précises de ce nouveau marché semi-ouvert ou fermé sont encore limitées pour l'instant.

COMMERCE INTERMEDIAIRE

DONNEES POLICIERES

- méthode de transport
- touristes de la drogue
 - nombre
 - nationalité
 - type de drogue
 - quantité
 - lieu de l'arrestation
 - moyen de transport
 - lieu de l'achat
- immeubles utilisés pour le trafic
 - nombre d'immeubles
 - lieu (code postal + caractéristiques du lieu)
 - caractéristiques de l'immeuble
 - produit vendu/vente multiple
 - ampleur du stock
 - nombre de clients + quantité achetée moyenne
 - modalités d'emballage
 - modus operandi et modifications de celui-ci
 - caractéristiques des dealers
 - nationalité
 - antécédents criminels
 - légal/illégal
- caractéristiques des drugrunners
 - nationalité
 - antécédents criminels
 - légal/illégal

2.4. L'échelon du commerce de détail

Le retail est l'aspect du marché de la drogue qui est le plus souvent étudié dans la littérature scientifique (Korf et al., 2005 ; Massari, 2005 ; May & Hough, 2004 ; May, Duffy, Few & Hough 2005 ; Pearson & Hobbs, 2003 ; Pearson & Hobbs, 2004 ; Pearson & Hobbs, 2001 ; Wilkins & Sweetsur, 2006). Les acteurs du monde policier et judiciaire belge ont une bonne vision du niveau du commerce de détail. Par conséquent, de nombreux indicateurs ont pu être identifiés pour le commerce de détail. La police locale connaît ses usagers problématiques et revendeurs au détail. Par ailleurs, nombre d'indicateurs qui fournissent des informations sur la demande forment également une source complémentaire pour l'aspect retail de la chaîne de l'offre.

La disponibilité de tous les types de drogue dans le commerce de détail belge est élevée. Par contre, on a constaté une pénurie temporaire de XTC, même si le marché semble se rétablir et si on a trouvé récemment de la MDMA à haute dose. Il ressort des interviews SUPMAP que les deals de rue sont les plus fréquents pour l'héroïne. Il s'agit ici d'une organisation similaire à celle des immeubles utilisés pour le trafic, où des illégaux sont engagés pour la vente d'héroïne, et parfois aussi pour la vente de cocaïne. Le rôle de la téléphonie mobile dans le commerce de détail a gagné en importance (Barendregt, van der Poel & van de Mheen, 2006 ; van Wijk & Bremmers, 2011). Pour la cocaïne surtout, il existe un marché fermé avec livraison à domicile. On connaît très peu de choses sur le commerce de détail des drogues synthétiques, les interviews révèlent seulement que celles-ci sont essentiellement liées au milieu des discothèques. Selon toute probabilité, cela s'explique parce qu'il s'agit d'un marché fermé avec des réseaux informels. Sur la base des interviews, on n'a pas pu constater un effet du 'wietpas' (qui venait d'entrer en vigueur au moment où les interviews ont été réalisées) sur le commerce de détail de cannabis en Belgique.

COMMERCE DE DETAIL

DONNEES POLICIERES

- méthode de vente
- mode d'acquisition de l'acheteur
- mode d'acquisition du vendeur
- délits d'acquisition
 - nombre
 - lieu
- nuisances liées aux drogues
 - nombre de cas
 - lieu
- drogues dans la circulation
 - tests de salive
 - saisies
- touristes de la drogue
 - nombre
 - nationalité
 - type de drogue
 - quantité
 - lieu de l'arrestation
 - moyen de transport
 - lieu de l'achat
- immeubles utilisés pour le trafic
 - nombre d'immeubles
 - lieu (code postal + caractéristiques du lieu)
 - caractéristiques de l'immeuble
 - produit vendu/vente multiple
 - ampleur du stock
 - nombre de clients + quantité achetée moyenne
 - modalités d'emballage
 - modus operandi et modifications de celui-ci
 - caractéristiques des dealers
 - nationalité
 - antécédents criminels
 - légal/illégal
- caractéristiques des drugrunners
 - nationalité
 - antécédents criminels
- légal/illégal informations douces
 - sites de deal potentiels
 - prétendue qualité
 - disponibilité

- modifications au niveau de la demande
- pouvoir criminel visible
- changements dans le nombre de RIR/drogue
- plaques d'immatriculation étrangères (touristes de la drogue)
- grande activité + brèves visites à 1 endroit
- nuisances liées aux drogues

Constatations clés de la recherche SUPMAP

Les constatations clés suivantes sont révélées par la recherche SUPMAP :

CONSTATATIONS CLES DE LA RECHERCHE SUPMAP

- de nombreux indicateurs pour la production et le retail, un nombre limité d'indicateurs pour le commerce de gros, l'importation/l'exportation et le commerce intermédiaire
- l'importance des indicateurs relatifs à la demande pour le monitoring de l'offre
- la valeur limitée des saisies et des arrestations comme indicateurs
- comme indicateurs, le prix et la qualité ont très peu de valeur aux yeux des acteurs du monde policier et judiciaire belge
- possibilités pour le monitoring de la criminalité liée aux drogues

Constatation clé 1 : De nombreux indicateurs pour la production et le retail, un nombre limité d'indicateurs pour le commerce de gros, l'importation/l'exportation et le commerce intermédiaire

Tel qu'il est clairement apparu ci-dessus, la plupart des indicateurs identifiés par la recherche SUPMAP ont trait au retail et à la production. Bien que le commerce de gros et le commerce intermédiaire forment le moteur de la supply chain, les connaissances à ce sujet sont limitées et on a pu rassembler nettement moins d'indicateurs (à l'exception de l'importation et de l'aspect des immeubles utilisés pour le trafic pour le commerce intermédiaire). Le commerce de gros et le commerce intermédiaire sont des phénomènes transfrontaliers avec une collaboration entre différents réseaux criminels (joint ventures changeantes) (Rubin, Pardal, McGee & Culley, 2013).

Il y a une grande demande de plus de connaissances au niveau du commerce intermédiaire chez les acteurs du monde policier et judiciaire consultés, où il règne la frustration qu'on ne libère pas davantage de moyens pour la recherche relative à ce niveau-là du marché de la drogue. Les arrestations de petits dealers ou de facilitateurs comme les collecteurs de drogue ont notamment peu d'impact sur l'offre de drogues, étant donné que la place est directement prise par d'autres acteurs qui sont justement pilotés par le middle level. D'autre part, les personnes interrogées s'accordent pour dire que la plupart des organisateurs du commerce de gros et du commerce intermédiaire sont aux Pays-Bas, ce qui empêche la détection et l'ascension dans les échelons.

Constatation clé 2 : L'importance des indicateurs relatifs à la demande pour le monitoring de l'offre

L'offre et la demande sont inévitablement liées, même si ces deux côtés du marché de la drogue sont souvent considérés comme des domaines distincts au niveau de l'EMCDDA ainsi que dans la littérature scientifique. Le principe est simple : ce qui est consommé a fait l'objet d'une offre. Les deux aspects sont non seulement indissolublement liés, mais les interviews SUPMAP ont également démontré l'importance des indicateurs relatifs à la demande pour le monitoring de la chaîne de l'offre, ce qui a d'ailleurs été confirmé par une recherche récente (Trautmann, Kilmer & Turnbull, 2013). Les services de police locaux sont aussi partie prenante pour des connaissances accrues sur la demande. Il va de soi qu'une grande partie de ces informations ont trait au retail, même si certaines données fournissent également une vision du commerce intermédiaire et même du niveau de la production. Elles donnent une vision des drogues qui sont consommées, de l'offre du marché (quelles drogues, prix, disponibilité) et des modèles de consommation (polyconsommation). De plus, des aspects de la production de drogues peuvent devenir visibles sur la base de ces données, comme la présence de nouvelles substances ou de substances contaminées sur le marché. Parfois, les overdoses ou d'autres hospitalisations liées aux drogues forment le motif d'une enquête policière, dans le cadre de laquelle on peut remonter jusqu'aux dealers et aux réseaux, et même découvrir d'éventuels producteurs à petite échelle (par ex. pour le speed et le GHB).

Les principaux aspects concernant l'offre de drogues auxquels les indicateurs relatifs à la demande peuvent éventuellement offrir une réponse, sont les suivants :

- de quoi est composée l'offre du marché (produits + disponibilité)
- quelles évolutions existent dans cette offre
- quel est le rapport de la demande à l'offre (entre autres le rôle de l'élasticité de la demande)
- où se rencontrent la demande et l'offre (quels sont les canaux pour la vente au détail et les lieux de vente)

Sur la base des interviews SUPMAP, on a identifié les sources d'informations suivantes en ce qui concerne la demande, qui sont également pertinentes pour l'offre :

- organisations d'assistance (plus particulièrement le traitement des toxicomanes)
- informations des hôpitaux
- analyses de laboratoire
- enquêtes auprès de la population et de jeunes (prévalence de la consommation)
- forums de consommateurs

Une grande plus-value de l'implication de la demande est que ces informations peuvent être utilisées comme 'reality check' (retour à la réalité) pour les saisies et les connaissances du marché que possèdent les acteurs du monde policier et judiciaire. On peut ainsi dresser la carte du rapport entre la demande proprement dite, l'offre proprement dite et les saisies. Au niveau local, le nombre de consommateurs connus (ainsi qu'une estimation de la quantité dont ils ont besoin) peut être comparé à la quantité qui est saisie, au nombre de dealers connus et à leurs transactions, afin de démontrer les points noirs et d'ajuster les priorités en matière de détection. Les évolutions du nombre de consommateurs connus et les mouvements de déménagement de parties d'un groupe de consommateurs connus peuvent être des signaux qu'il y a des changements du côté de l'offre (*displacement*). Le changement dans la consommation problématique peut aussi être un signe de changements du côté de l'offre (autre qualité, disponibilité plus élevée, etc.).

Constatation clé 3 : La valeur limitée des saisies et des arrestations comme indicateurs pour les acteurs du monde policier et judiciaire

Les acteurs du monde policier et judiciaire attachent relativement peu de valeur aux chiffres relatifs aux saisies et aux arrestations comme indicateurs, et ce pour deux raisons. D'une part, ces données ne leur fournissent pas d'informations pertinentes concernant les acteurs et le modus operandi, et elles ne leur permettent pas d'intervenir proactivement. En outre, les saisies et les arrestations sont essentiellement un reflet (du succès) de la politique de détection menée au lieu d'être le reflet des marchés de la drogue existants. Il s'agit notamment de délits de contrôle, l'investissement dans davantage de temps et de moyens pour la détection entraîne une plus grande chance de saisies (Willis, Anderson & Homel, 2011). Une augmentation du nombre de saisies pour un seul type de drogue ne peut pas être automatiquement assimilée à une augmentation de la demande et/ou de l'offre de cette drogue, tout comme un manque de saisies ne signifie pas que des drogues spécifiques sont absentes du marché.

Constatation clé 4 : Comme indicateurs, le prix et la qualité ont très peu de valeur aux yeux des acteurs du monde policier et judiciaire belge

1. La valeur du prix et de la qualité au niveau belge

Pour l'EMCDDA, le prix, la qualité et le prix *purity-adjusted* (ajusté en fonction de la pureté) étaient il y a peu de temps encore les principaux indicateurs pour le suivi de l'offre de drogues au niveau européen (Kilmer & Hoorens, 2010). La recherche SUPMAP nuance en grande mesure l'utilité de ces indicateurs. Les acteurs du monde policier et judiciaire que nous avons interrogés paraissent notamment y attacher peu de valeur. Ces données offrent une moindre vision des aspects du marché de la drogue qui sont importants pour eux (acteurs, modus operandi, lieux). Les acteurs du monde policier et judiciaire ont essentiellement besoin d'indicateurs qui les aident à travailler proactivement.

Pour le monitoring de l'offre de drogues, le prix et la qualité ont la plus grande valeur comme moyen de comparaison entre pays. Le prix peut bel et bien être indicatif pour le succès des efforts de détection locaux (perturbation temporaire du marché) (Best Strang, Beswick & Gossop, 2001 ;
27

Bright & Ritter, 2010 ; Caulkins & Reuter, 1998 ; Caulkins, 2007 ; Costa Storti & De Grauwe, 2007 ; Costa Storti & De Grauwe, 2009 ; Desimone, 2006 ; Pacula, Kilmer, Grossman & Chaloupka, 2010 ; Caulkins & Reuter, 2010 ; Wilson & Stevens, 2009). Une condition préalable importante à cet égard concerne la répétition fréquente de ces mesures de prix. Il semble indiqué de suivre de près le prix du commerce de détail local, les données devant être tenues à jour mensuellement plutôt qu'annuellement, et être liées au contexte des initiatives de détection et des priorités des différents arrondissements et zones. Par ailleurs, il peut être pertinent de se focaliser également sur le **mark-up** (augmentation de prix), sur les différences de prix entre les différents échelons des marchés de la drogue (EMCDDA-Europol, 2011 ; Wilson & Stevens, 2009). En effet, on ne sait pas clairement dans quelle mesure certains risques sont calculés dans les prix et dans quelle mesure les modifications du marché aux échelons supérieurs sont facturées aux échelons inférieurs (Bright & Ritter, 2010 ; Pearson & Hobbs, 2001). La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure les changements de prix dans un segment du marché sont une indication ou non de changements à d'autres échelons de ce marché (Desimone, 2006).

Le prix est uniquement utilisé par les acteurs du monde policier et judiciaire belge pour le calcul de l'avantage illicite. Les deux principaux arguments contre le **prix** comme indicateur pour les acteurs du monde policier et judiciaire belge sont :

- la constatation que les prix au détail en Belgique stagnent ou baissent légèrement depuis des années déjà. Seules des différences minimales ou interrégionales sont possibles, qui sont plutôt une indication de la distance du commerce intermédiaire.
- de grandes saisies semblent n'avoir que peu voire pas d'effet sur le prix, ce qui est l'indication d'une alimentation très souple et d'un marché qui se rétablit très vite des interventions.³

³ Les grandes saisies dans le port d'Anvers sont selon toute probabilité des lots de drogues qui ne sont pas destinés au marché belge.

La **qualité** est un indicateur peu utile pour les acteurs du monde policier et judiciaire belge, même si elle est utile pour le monitoring de l'offre de drogues. Il ressort des interviews des laboratoires de toxicologie que la qualité forme un indicateur utile pour la production de drogues synthétiques, plus précisément pour le monitoring de l'efficacité de la politique en matière de précurseurs et qu'elle est un indicateur pour les adaptations du modus operandi des producteurs. Les principaux arguments contre la qualité comme indicateur pour les acteurs du monde policier et judiciaire belge sont les suivants :

- La qualité n'est pas reprise dans la loi pénale et n'a pas d'impact sur la condamnation, ce qui explique d'emblée pourquoi les acteurs du monde policier et judiciaire y attachent peu de valeur.
- Les saisies ne sont pas systématiquement testées, on teste surtout les grandes saisies, de sorte que les données concernant la qualité sont principalement indicatives pour le commerce de gros et la production (où la pureté est grande) et qu'elles ne fournissent que des connaissances limitées au niveau du retail. Nous n'avons actuellement qu'une vision fragmentée de la qualité du retail. Pour les drogues synthétiques, nous avons bel et bien une vision limitée de la qualité des produits grâce aux programmes européens de testing de pilules (TEDI), à l'Early Warning System (EWS) et aux banques de données en ligne comme Pill Reports, où tant des analyses de laboratoire que des consommateurs rapportent sur la qualité.
- Par ailleurs, on exécute essentiellement des analyses de produit (s'agit-il de drogue ou non ?), les analyses du dosage (pureté) et de la composition sont moins courantes.

2. Prix, qualité et prix purity-adjusted au niveau international

Le prix est surtout pertinent comme moyen de comparaison entre différents pays européens (prix par produit pour les différents échelons). L'offre de drogues a lieu sur un marché ouvert international organisé, de sorte que l'enregistrement au niveau national n'a que peu de valeur.

La comparaison du rapport entre le prix et la qualité (**purity-adjusted price**) entre différents pays européens est un outil précieux pour le monitoring de l'offre de drogues en Europe (Kilmer &

Hoorens, 2010). Elle forme en outre un indicateur important pour le tourisme de la drogue. Le rapport qualité-prix intéressant explique la présence de touristes de la drogue du Nord de la France sur le marché belge (Lamkaddem & Roelands, 2010). Il est donc très utile de comparer les données relatives au prix et à la qualité en Belgique avec celles des pays environnants.

La **qualité** forme un indicateur important pour l'identification des pays fondamentaux pour la production de drogue, pour le commerce de gros et le commerce intermédiaire, et en moindre mesure un indicateur pour le commerce de détail. Il s'agit également d'un indicateur important pour le monitoring de la production de drogues synthétiques (politique en matière de précurseurs et modifications du modus operandi).

Constatation clé 5 : Opportunités pour le monitoring de la criminalité liée aux drogues

La criminalité liée aux drogues et l'offre de drogues sont étroitement imbriquées : la criminalité liée aux drogues peut notamment être associée à différents échelons de la chaîne de l'offre, allant de la production de drogue au trafic de drogue, afin de satisfaire le besoin de drogues (Disley, et. al., 2011). Les modifications dans la criminalité liée aux drogues peuvent être un indicateur significatif de développements dans la chaîne de l'offre.

Il existe une forte demande de données épidémiologiques concernant la criminalité liée aux drogues, tant au niveau local et national qu'au niveau européen. L'utilité de la criminalité liée aux drogues comme indicateur clé pour l'offre de drogues est toutefois liée à un enregistrement qualitatif de celle-ci, ce qui reste un point délicat (Brochu 1997 ; Holloway 2007 ; Macdonald 2008 ; Nicholas 2001 ; Teplin 2005).

Il n'existe pas de définition univoque de la criminalité liée aux drogues. On peut distinguer quatre formes classiques de criminalité liée aux drogues :

- **délits psychopharmacologiques** : des délits de droit commun qui sont commis sous l'influence de drogues illégales
- **délits d'acquisition** : des délits qui sont commis pour financer la consommation de drogue

- **délits systémiques** : des formes de criminalité qui découlent du caractère illégal du milieu de la drogue (Parker & Auerhahn, 1998 ; Hoaken & Stewart, 2003). Il s'agit essentiellement de délits violents commis dans le cadre du fonctionnement du trafic de drogue, comme éléments de l'approvisionnement, de la distribution et de la consommation de stupéfiants
- **délits consensuels** : des infractions à la législation sur les drogues

Les délits consensuels sont plus simples à découvrir que les trois autres formes de criminalité liée aux drogues. Une différenciation plus poussée des types de délit dans les systèmes d'enregistrement est indispensable pour obtenir une meilleure vision du fonctionnement des marchés (européens) de la drogue.

Trois types de mesures possibles ont pu être distingués dans la recherche SUPMAP :

- les mesures au niveau local
- les mesures au niveau national
- les mesures au niveau européen

Pour chacune de ces mesures, il existe des outils qui peuvent déjà être implémentés.

Les mesures au niveau local pour procéder au suivi d'un phénomène donné : implémentation de l'outil DRUGCRIM (De Ruyver et al., 2008). Cette méthode doit être utilisée de préférence en fonction de besoins concrets sur le terrain, lorsque l'initiateur veut mesurer tout de suite la part de criminalité liée aux drogues. L'analyste stratégique, le gestionnaire fonctionnel ou le responsable d'ISLP dans la zone de police peut ajouter l'outil, permettant à l'avenir de tenir à jour les enregistrements relatifs à la criminalité liée aux drogues.

Les mesures au niveau national : Au niveau national, il semble assez simple de mesurer systématiquement les délits systémiques et consensuels. Le caractère lié aux drogues des délits psychopharmacologiques et économiques-compulsifs est toutefois plus difficile à déceler, la dernière forme étant la plus difficile à mesurer. Nous pouvons néanmoins se faire dérouler le monitoring de la criminalité liée aux drogues de façon efficace sur la base des possibilités

d'enregistrement existantes. En principe, la criminalité systémique et la criminalité consensuelle peuvent être tirées des statistiques de police sur la base du champ 'contexte'.

Les mesures au niveau européen : EULOCs (*EU level offence classification system*) (système de classification des infractions au niveau de l'UE) est un système de classification conceptuel qui a été développé par l'IRCP à la demande de la Commission européenne (Vermeulen & De Bondt, 2009). Outre la distinction entre les délits qui sont punissables dans tous les Etats membres de l'UE et les délits dont c'est incertain, EULOCs affiche encore une deuxième caractéristique importante. Pour chaque délit, le système offre la possibilité d'indiquer dans quel contexte il a été commis. Ces dits « champs contextuels complémentaires » offrent la possibilité d'indiquer s'il est question ou non de caractère lié aux drogues.

Quelles informations complémentaires sont requises à l'avenir pour le monitoring ?

Sur la base des indicateurs identifiés par la recherche SUPMAP, on a également pu formuler quelques points sur lesquels il convient d'acquérir plus de connaissances afin d'optimiser le monitoring de l'offre. Nous avons besoin de plus de connaissances en ce qui concerne les échelons du commerce de gros et du commerce intermédiaire. Il s'agit essentiellement des aspects organisationnels des échelons supérieurs de la chaîne de l'offre :

- Plus de connaissances sur le rôle de la Belgique en tant que pays de transit
- La nécessité de posséder davantage de connaissances sur les réseaux criminels organisés dans le trafic de drogue
- Plus de connaissances sur le rôle des facilitateurs aux différents échelons

1. Plus de connaissances sur le rôle de la Belgique en tant que pays de transit

La Belgique est un port de transit et joue un rôle important dans le trafic de drogue international (Boerman, Grapendaal, Nieuwenhuis & Stoffers, 2013). Le fait que nous nous trouvions sur cet axe complique la collecte de chiffres représentatifs pour l'offre de drogues en Belgique. Beaucoup de

grands lots qui arrivent en Belgique sont destinés à d'autres pays. Il est indispensable d'obtenir une meilleure vision du rôle précis que joue la Belgique en tant que pays de transit et des facteurs structurels et organisationnels qui facilitent ce rôle. Cela doit être automatiquement lié à l'approfondissement de l'implication de réseaux criminels néerlandais dans les échelons supérieurs de la chaîne de l'offre et de l'utilisation qu'ils font de la Belgique comme point d'importation et de distribution.

2. La nécessité de posséder davantage de connaissances en ce qui concerne les caractéristiques des réseaux criminels organisés et les accords de coopération dans le trafic de drogue

Sans connaissances complémentaires sur les réseaux criminels organisés impliqués, les données des services de recherche procurent une vision insuffisante des trafics de drogue (Blickman, 2005). Il faut plus spécifiquement des connaissances concernant :

- les acteurs
- les accords de coopération
- les structures organisationnelles
- la polycriminalité
- la distribution polydrogues
- le rôle des facilitateurs

Il faut continuer de se focaliser sur le rôle de la criminalité organisée ainsi que sur la polycriminalité, qui caractérisent les échelons supérieurs (voir également Rubin, Pardal, McGee & Culley, 2013). Les liens entre différents types de drogue et le phénomène de la distribution polydrogues, où l'on peut également échanger des drogues, méritent une attention spéciale (Europol, 2012 ; Europol, 2013). En ce qui concerne les acteurs et l'organisation, il faut prêter particulièrement attention à la fugacité qui caractérise les accords de coopération temporaires entre les différents groupes criminels organisés. On n'en sait pas non plus assez sur les structures organisationnelles des différents réseaux criminels. Des études de dossiers sur la criminalité organisée en Belgique

révèlent l'implication des Néerlandais dans tous les groupes de drogues, à l'exception de l'héroïne (Service de Politique pénale, 2010).

3. Plus de connaissances sur le rôle des facilitateurs aux différents échelons

Bien qu'il existe relativement beaucoup d'études sur les marchés de la drogue en soi, les connaissances relatives à un aspect important de ceux-ci sont relativement limitées : les facilitateurs. Les facilitateurs sont présents à chaque maillon de la chaîne de l'offre et leur rôle peut être interprété de façon très diverse. Ils travaillent souvent pour différents réseaux criminels simultanément. Il y a les collecteurs de drogue, les stockeurs de drogue, les blanchisseurs, les recruteurs de passeurs de drogue, les garçons de courses pour les intermédiaires, les hommes à tout faire pour l'organisation des plantations, les hommes de paille pour la location des immeubles, les helpdesks chimiques pour la production de drogues synthétiques, etc. Les facilitateurs forment une partie importante du soutien et du pouvoir exécutif dans le trafic de drogue. Il convient plus précisément d'identifier les différents rôles et les types de facilitateur ainsi que la mesure dans laquelle les réseaux criminels font appel à des facilitateurs et le rôle qui est le leur dans ces organisations.

Recommandations et suggestions pour la recherche future

Sur la base de la recherche SUPMAP, on peut formuler plusieurs **recommandations politiques**. Dans ce contexte, nous faisons une distinction entre quatre types de recommandations politiques :

- structurelles (aspects organisationnels pour le monitoring)
- fonctionnelles (moyens pour la mise à profit optimale des informations existantes)
- opérationnelles (en fonction de l'optimisation future de l'information relative à la drogue)
- internationales

RECOMMANDATIONS POLITIQUES STRUCTURELLES

- un meilleur positionnement du Service central Drogues de la Police fédérale comme point focal de la gestion des informations de police et de l'intelligence, tant pour la police locale

que pour la police fédérale

- l'optimisation du flux d'informations et de la collaboration entre les différents services de recherche
- l'optimisation des connaissances sur l'approvisionnement au niveau des laboratoires
- le développement de questionnaires précodés sur la base de la recherche SUPMAP

RECOMMANDATIONS POLITIQUES FONCTIONNELLES

- des directives supplémentaires concernant l'enregistrement dans les PV en fonction d'analyses stratégiques
- une exploitation cohérente et plus rationnelle des informations douces relatives à la drogue

RECOMMANDATIONS POLITIQUES OPERATIONNELLES

- une attention permanente pour le rôle que joue le port d'Anvers dans le trafic de drogue international
- prêter davantage attention au pouvoir obtenu illégalement et aux flux financiers
- prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière au niveau de l'enquête de police
- prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière dans la recherche scientifique

RECOMMANDATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES

- le monitoring idéal combine un monitoring national dans les Etats membres avec un monitoring au niveau européen

1. Recommandations politiques structurelles

Le point de départ d'un monitoring optimal : savoir, c'est pouvoir

Un monitoring adéquat des marchés belges de la drogue peut uniquement se faire en rassemblant suffisamment de connaissances. Une gestion des informations performante au niveau des différents groupes de personnages clés constitue la condition essentielle d'un monitoring qualitatif.

Un aspect fondamental dans ce contexte concerne l'échange d'informations qui doit systématiquement avoir lieu dans les deux sens et qui revêt une valeur ajoutée pour toutes les parties. La consultation dans toute la Belgique nous a appris qu'il y a beaucoup d'informations, mais que celles-ci sont souvent trop diffuses et que les différents services et personnages clés ne savent souvent pas quelles sont les informations pertinentes disponibles.

Plusieurs outils sont à disposition pour une gestion des informations performante :

- un meilleur positionnement du Service central Drogues de la Police fédérale
- l'optimisation du flux d'informations et de la collaboration entre les différents services de recherche
- l'optimisation des connaissances sur l'approvisionnement au niveau des laboratoires
- le développement de questionnaires précodés sur la base de la recherche SUPMAP

Recommandation politique structurelle 1 : un meilleur positionnement du Service central Drogues de la Police fédérale comme point focal de la gestion des informations de police et de l'intelligence, et ce tant pour la police locale que pour la police fédérale

La recherche SUPMAP nous apprend qu'une grande partie des informations nécessaires concernant le marché belge de la drogue est disponible au niveau du Service central Drogues de la Police fédérale, ou qu'elle peut être distillée à partir des données dont ce service dispose et auxquelles il a accès. Les différents arrondissement et zones ne semblent toutefois souvent pas être au courant que le Service central Drogues de la Police fédérale dispose de connaissances pertinentes pour eux, et ils ne livrent par conséquent que peu d'informations eux-mêmes. Actuellement, il semble que de nombreux arrondissements et zones ont mis sur pied, outre les systèmes d'enregistrement existants, un système individuel afin de systématiser toutes leurs informations, ce qui est précieux pour leur propre niveau mais sous-optimal en ce qui concerne le flux d'informations aux niveaux supérieurs. La question/exigence principale des zones et arrondissements concerne un return : ils veulent un feed-back lorsqu'ils transmettent des données.

Vu sa position de connaissance et le rôle central qu'il joue, il faut viser la valorisation du Service central Drogues de la Police fédérale, en signalant aux zones et arrondissements les connaissances

pertinentes dont le service dispose. Dans ce contexte, il faut également veiller à ce que les niveaux inférieurs obtiennent davantage de return à l'avenir, d'autant plus que cela ne fera qu'augmenter à terme la disposition de ceux-ci à transmettre des données.

Recommandation politique structurelle 2 : l'optimisation du flux d'informations et de la collaboration entre les différents services de recherche

La recherche SUPMAP a démontré qu'en ce qui concerne l'optimisation du law enforcement belge, on note essentiellement la demande d'un meilleur flux d'informations entre les différents services de police, ainsi qu'entre les différents arrondissements, zones et niveaux centraux (cf. supra). Cet échange d'informations doit essentiellement se focaliser sur le *modus operandi*, les modifications de celui-ci et les caractéristiques des endroits où a lieu le trafic de drogue. Vu l'importance de la *centralisation* des informations pour le monitoring de l'offre de drogues en Belgique et l'importance d'un *échange d'informations uniforme*, le flux d'informations doit se dérouler via le Service central Drogues de la Police fédérale et être coordonné par celui-ci. Une coordination centrale pourrait éviter que différents services travaillent en parallèle.

Outre une collaboration entre les services de recherche, l'échange d'informations avec d'autres services publics pertinents comme le service d'incendie (production de drogue) et l'inspection alimentaire et des médicaments (production de drogue et importation de précurseurs/nouvelles substances psychoactives) peut également fournir des éléments pertinents pour la détection.

Bonne pratique 1 : mise sur pied de journées d'étude concernant la détection de plantations avec les services de police (en prêtant une attention particulière aux agents de quartier) et d'autres acteurs comme le service d'incendie, la protection civile et la magistrature. Cela peut également s'avérer être un bon outil pour la production de drogues synthétiques, où les gardiens de parc et le personnel de l'environnement peuvent être sensibilisés à prêter particulièrement attention au déversement.

Recommandation politique structurelle 3 : l'optimisation des connaissances sur l'approvisionnement au niveau des laboratoires

Au niveau des laboratoires, il existe encore de nombreuses opportunités en vue de rendre les analyses de qualité plus précieuses à l'avenir pour le monitoring de l'offre de drogues en Belgique :

- **Le développement de procédures et d'un protocole pour l'analyse des échantillons** : il n'existe actuellement pas de protocole univoque pour l'analyse des échantillons, de sorte que chaque laboratoire procède à sa façon, ce qui ne profite pas à la comparabilité des résultats. Un rôle pourrait être réservé à l'INCC pour la coordination de ce point.
- **L'optimisation du flux d'informations des laboratoires à l'ISP**, et le développement d'outils afin de pouvoir forcer le respect de l'AR du 17 octobre 2006. Actuellement, les données sont trop peu transmises ou elles sont transmises trop lentement (entre autres parce que la disposition va à l'encontre de l'obligation de secret dans une information ou une instruction, tel que stipulé dans le Code d'instruction criminelle)⁴ et on observe un fort sous-signalment. Cette recommandation est également importante pour le fonctionnement optimal de l'Early Warning System. La proposition récente de modification de la loi du 24 février 1921⁵, inscrivant une dérogation au principe de secret dans une information ou une instruction dans la loi, qui a été approuvée le 26 avril 2013 par le Conseil des ministres, y apportera un changement.
- **Lier les analyses de laboratoire au dossier** afin que les analyses de laboratoire des saisies puissent être examinées par rapport à des liens éventuels entre les réseaux. L'INCC attribue actuellement un propre numéro aux analyses, de sorte que les saisies ne peuvent pas être liées au dossier.
- Transmettre également **le feed-back des analyses de laboratoire aux services de police impliqués**, au lieu de ne les envoyer qu'à la magistrature. Les services de polices interviewés

⁴ Articles 28 quinquies §1 et 57 §1.

⁵ Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

sont rarement au courant des résultats des analyses de laboratoire. Un rapport accessible peut leur fournir une meilleure vision de la qualité des drogues saisies.

- Une **réaction plus rapide des autorités** lors de l'émergence de **substances psychoactives dangereuses**. En Belgique, il s'écoule beaucoup de temps avant qu'une nouvelle substance soit inscrite sur la liste des substances interdites. Le cas récent de speed contaminé qui a déjà fait six victimes démontre la nécessité d'une réaction rapide (cf. supra, proposition de modification de la loi du 24 février 1921).

Bonne pratique 1 : Plusieurs laboratoires ont suggéré de se réunir chaque année avec les différents laboratoires toxicologiques, l'ISP et les différents Focal points. Cette rencontre doit se focaliser sur la transmission de mises à jour concernant les nouveaux produits qui sont sur le marché, la manière dont ils doivent être analysés et le développement d'un protocole standardisé pour la détermination du produit et de sa pureté (en fixant aussi la norme pour qu'un produit soit déclaré positif). Ce protocole doit également tenir compte d'autres substances dangereuses (comme la méthadone, le rohypnol, de nouvelles substances psychoactives), qui ont éventuellement été prises avec la drogue et qui peuvent interagir, mais qui ne sont actuellement pas reprises dans la détermination du produit.

Bonne pratique 2 : Criminalistique chimique à l'instar de l'Université de Lausanne où, sur la base des analyses de laboratoire des saisies (e.a. la composition des produits), on cherche des liens entre ces saisies et les réseaux criminels.

Recommandation politique structurelle 4 : des questionnaires précodés qui sont soumis chaque année aux différents groupes de personnages clés

Un exercice tel que la recherche SUPMAP prend beaucoup de temps. Afin de pouvoir trouver les mêmes informations à court terme à l'avenir, on peut travailler avec des questionnaires précodés. Il s'agit de questions avec des possibilités de réponses prédéfinies, qui peuvent faire l'objet d'un traitement chiffré et qui sont soumises chaque année aux différents groupes de personnages clés. De cette manière, il est possible de mieux suivre et détecter les changements sur les marchés de la drogue. Les tendances sur les marchés de la drogue peuvent être inventoriées et comparées chaque année sur la base des questionnaires précodés par groupe de personnages clés. La

recherche SUPMAP identifie les groupes de personnages clés suivants pour le monitoring des marchés de la drogue :

- la police
- la douane
- le parquet
- les laboratoires
- les hôpitaux
- l'assistance

Sur la base des indicateurs identifiés dans la recherche SUPMAP, il faut choisir les indicateurs qui fournissent le plus d'informations et qui peuvent être traduits dans des questions clés. Les résultats de la consultation des différents groupes sont comparés, une validation est possible si différents indicateurs indépendants les uns des autres signalent les mêmes glissements sur le marché. Ce type d'approche s'est déjà avéré plutôt utile et efficace pour le monitoring.

2. Recommandations politiques fonctionnelles

La recherche SUPMAP démontre qu'un grand nombre d'informations indispensables pour le monitoring de l'offre de drogues se trouvent au niveau du law enforcement. Sur la base de la recherche SUPMAP, les outils suivants peuvent être identifiés pour mettre à profit ces informations existantes de façon optimale :

- des directives supplémentaires concernant l'enregistrement dans les PV en fonction d'analyses stratégiques
- un traitement cohérent et plus rationnel des informations douces relatives à la drogue

Recommandation politique fonctionnelle 1 : des directives supplémentaires concernant l'enregistrement dans les PV en fonction d'analyses stratégiques

Le monitoring des marchés belges de la drogue et de la criminalité liée aux drogues doit être une combinaison de processus bottom-up et top-down. Les analystes stratégiques peuvent jouer un

rôle important dans la facilitation de l'interaction entre ces deux processus. En fonction de l'analyse stratégique, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- transmettre le PV intégral pour le contexte dans le cadre de l'analyse
 - lier les analyses de laboratoires au fait au lieu d'attribuer un numéro d'identification distinct à l'analyse
 - ouvrir le champ 'contexte' dans la BNG pour tous les verbalisateurs en fonction d'un meilleur monitoring de la criminalité liée aux drogues. Dans ce contexte, des informations complémentaires sur le suspect peuvent être reprises dans le champ *spécialité*. Le champ *spécialité* contient notamment des informations sur la fonction du suspect au sein de la chaîne de l'offre (cf. deuxième partie de la publication)
 - mieux estimer la quantité produite éventuelle et les rendements des plantations de cannabis en complétant les statistiques de police avec la superficie des plantations
 - enregistrer les modalités d'emballage (= la contenance des emballages) lors des saisies
- Etant donné qu'il s'agit de délits de contrôle qui peuvent aussi particulièrement faire l'objet d'un *displacement*, les chiffres de la police doivent être contextualisés en fonction des activités et priorités de recherche et être comparés avec les chiffres des zones et arrondissements environnants et des pays voisins.

Recommandation politique fonctionnelle 2 : une exploitation cohérente et plus rationnelle des informations douces relatives à la drogue

La recherche SUPMAP a démontré que les informations douces constituent un indicateur important des modifications dans le marché de la drogue. En effet, ces informations contiennent des notions complémentaires importantes qui peuvent encadrer ces arrestations ou saisies, et elles donnent une meilleure vision de la façon dont ces données doivent être interprétées. C'est l'absence de contextualisation et d'informations douces qui joue un tour aux acteurs du monde policier et judiciaire et aux décideurs politiques au niveau européen. Là réside en partie la cause du fait qu'à ces niveaux, on ne sait pas toujours clairement ce qui se passe sur le terrain. Les informations douces sont en grande partie ancrées au niveau local et à celui de l'arrondissement, de sorte qu'un

bon enregistrement à la base est indispensable afin que ces informations douces puissent également être utilisées aux niveaux supérieurs (national, européen).

L'exigence de base pour un enregistrement qualitatif et une utilisation optimale des informations provenant des RIR est la standardisation/systématisation des rapports. Le fait d'imposer l'indication des drogues dont il s'agit (probablement) dans les RIR est un bon outil à cet égard. A l'heure actuelle, on ne le fait pas encore assez, de sorte qu'on n'approfondit pas ces rapports d'information.

En raison du rôle important que jouent ces informations douces pour l'acquisition de connaissances sur la chaîne de l'offre, les CIA et les analystes stratégiques occupent une position clé pour leur monitoring. Un renforcement de la collaboration et de la communication entre les différents CIA semble indiqué afin de lutter contre le caractère trop diffus des informations.

Bonne pratique 1 : certains CIA tiennent eux-mêmes à jour les évolutions dans le nombre de RIR par drogue, le rapport entre ceux-ci et leur évolution.

3. Recommandations politiques opérationnelles

Sur la base de la recherche SUPMAP, on a également pu identifier plusieurs recommandations politiques opérationnelles. Il s'agit de recommandations visant l'**optimisation des informations relatives à la drogue**. Il s'agit :

- de prêter davantage attention au rôle que joue le port d'Anvers dans le trafic de drogue international
- de prêter davantage attention au pouvoir obtenu illégalement et aux flux financiers
- de prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière au niveau de l'enquête de police et scientifique
- d'une collaboration accrue entre le law enforcement et l'assistance aux toxicomanes

Recommandation politique opérationnelle 1 : une attention permanente pour le rôle que joue le port d'Anvers dans le trafic de drogue international

Le port d'Anvers est le deuxième port d'Europe et il joue un rôle important dans l'importation de la drogue (De Stoop, 2012). Sa bonne accessibilité, avec un emplacement près de l'agglomération et à proximité des autoroutes, constitue un facteur supplémentaire qui facilite le trafic de drogue via ce port.

En fonction de l'optimisation de la détection dans le port d'Anvers, il a été proposé de développer une e-plateforme sécurisée pour les PJF, la douane et les magistrats spécialisés dans les affaires de drogue qui sont compétents pour le port et qui réunit toutes les informations (dures et douces, informations pénales) concernant le phénomène de la drogue. De telles banques de données peuvent également être développées pour d'autres (aéro)ports belges.

Un point d'attention important dans ce contexte concerne le phénomène du *displacement*. En effet, si l'on va s'investir davantage dans la détection et la sécurisation du port d'Anvers, il en résultera très probablement un déplacement du phénomène vers d'autres ports qui sont moins sécurisés et où le contrôle est moins soutenu. Par conséquent, les contrôles doivent être assez flexibles pour permettre de remarquer à temps les glissements du phénomène.

Bonne pratique 1 : Des groupes de travail ont été mis sur pied récemment afin d'assouplir la collaboration entre les différents acteurs dans le port d'Anvers. Il faudrait également mettre sur pied un type similaire de groupes de travail pour les autres ports belges. A l'avenir, on collaborera davantage avec la régie portuaire pour la sécurisation du port et en ce qui concerne les amendes pour non observation de la condition de contrôle par scanner.

Recommandation politique opérationnelle 2 : prêter davantage attention au pouvoir obtenu illégalement et aux flux financiers

Les flux financiers doivent être une partie fondamentale de l'enquête. Il règne chez les acteurs du monde policier et judiciaire interviewés un grand consensus comme quoi, dans le cadre des informations, il faut prêter davantage attention au patrimoine illégal (voitures, maisons, etc.) et à la

manière de le récupérer au moyen de la mise sous séquestre et de la confiscation. Cela est considéré comme une stratégie efficace pour aboutir à une *supply reduction* (réduction de l'offre) étant donné que ces mesures sont celles qui nuisent le plus aux criminels (contrairement à une peine de prison qui est considérée comme un risque calculé). La politique de poursuite doit être plus stricte à cet égard : les services de police font des calculs de bénéfice patrimonial et établissent les dossiers y afférents, mais la justice ne suit pas encore assez. La recherche SUPMAP a démontré spécifiquement pour le calcul des revenus et du patrimoine illégal y afférent que la recherche YILCAN constitue un outil utile pour différents services de recherche, qui permet de calculer et d'estimer correctement les rendements de plantations de cannabis (Van Hove, Vandamme, Surmont, Van Puyenbroeck & De Ruyver, 2012 ; http://www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/Drug/rDR56_nl.pdf).

Recommandation politique opérationnelle 3 : prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière au niveau de la police

Le trafic de drogue est un phénomène international et transfrontalier (Europol, 2013 ; EMCDDA-Europol, 2013). La recherche SUPMAP confirme encore une fois que les marchés néerlandais et belges ne peuvent pas être traités totalement indépendamment les uns des autres, surtout au vu du lien avec les Pays-Bas en ce qui concerne les organisateurs pour tous les échelons. Des accords de coopération et l'exécution simultanée d'enquêtes dans différents pays ne peuvent que profiter aux connaissances. Cette coopération au niveau de la police doit être renforcée. Des accords bilatéraux avec les Pays-Bas sont indispensables afin de pouvoir avancer dans l'enquête belge concernant l'implication néerlandaise. Une détection plus ciblée peut être un bon moyen à cette fin, par exemple en suivant où les touristes de la drogue et les revendeurs au détail vont s'approvisionner. Le groupement plus fonctionnel des forces pour ce type d'actions de détection a un plus grand impact en matière de supply reduction que l'interception pure.

Recommandation politique opérationnelle 4 : prêter davantage attention à la collaboration transfrontalière dans la recherche scientifique

En association avec le point ci-dessus, il convient de souligner que la connaissance des marchés de la drogue doit également être améliorée au niveau scientifique. Dans ce contexte, on optera de

préférence pour une approche plus transfrontalière en vue de regrouper l'expertise. Il s'agit plus précisément de la recherche sur les différents échelons et le rôle que jouent les Etats membres de l'Union européenne à cet égard. Cette connaissance est indispensable pour le développement d'indicateurs faisables et réalistes qui ont trait à toutes les facettes de la chaîne de l'offre.

4. Recommandation internationale : l'importance du monitoring au niveau européen

→ Le monitoring idéal associe le monitoring national dans les Etats membres à un monitoring au niveau européen

Un cadre international est indispensable pour le monitoring de l'offre. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut obtenir une vue d'ensemble et qu'on peut remarquer en temps utile les déplacements du phénomène. Le trafic de drogue est un phénomène international et transfrontalier (EMCDDA-Europol, 2013 ; Europol, 2013). L'offre et la demande de drogue sont des phénomènes extrêmement mobiles. Le commerce de gros et le commerce intermédiaire qui s'étendent sur différents pays et dont la recherche SUPMAP confirme que le pilotage se fait depuis les Pays-Bas en est la meilleure illustration (voir aussi Boerman, Grapendaal, Nieuwenhuis & Stoffers, 2013). Le phénomène de la drogue se déplace aussi relativement facilement lorsqu'on vise la supply reduction. Le glissement de la production de drogues synthétiques vers des pays où on obtient plus facilement les précurseurs ou où la demande est plus grande en est un exemple. Les pays individuellement ont une vision fragmentée des échelons supérieurs de l'offre de drogues. Cela démontre d'emblée l'importance d'un monitoring qui dépasse le niveau national. Ce n'est que de cette manière qu'on pourra obtenir une vision complète des différents marchés de la drogue. Le meilleur monitoring associe l'approche top-down à l'approche bottom-up. Cela vaut tant au niveau du monitoring national qu'au niveau européen.

La recommandation principale à cet égard est de mener une recherche similaire à la recherche SUPMAP au niveau européen, où de bons indicateurs faisables sont examinés pour les différents Etats membres.

Outre la recherche future, il convient également d'examiner comment on pourrait utiliser les ensembles de données existantes à l'avenir au sein du système de monitoring. Une suggestion importante à cet égard pour le niveau européen concerne le développement d'un protocole commun pour les rapports relatifs aux données concernant les saisies (EMCDDA, 2012a ; Kilmer & Hoorens, 2010). Les données relatives aux saisies doivent notamment être de bonne qualité afin de pouvoir être comparées au niveau international. Il va de soi qu'un rôle important est réservé à l'EMCDDA en matière de pilotage et de coordination du monitoring européen, d'autant plus que l'observatoire est en train de développer des indicateurs de l'offre.

5. Suggestions pour la recherche ultérieure

L'étude relative aux indicateurs pour l'offre de drogues n'en est qu'à ses balbutiements, la recherche SUPMAP et une première étape sur un terrain relativement vierge. A l'avenir, il faudra continuer d'investir dans la recherche relative à des indicateurs pertinents pour le monitoring des marchés de la drogue, tant au niveau européen qu'au niveau des Etats membres de l'Union européenne (EMCDDA, 2012a). Les deux principaux aspects sur lesquels la recherche future relative au monitoring du marché belge de la drogue doit se focaliser sont :

- le commerce intermédiaire en Belgique
- le développement d'un système de monitoring pour le marché belge de la drogue

5.1. Une recherche plus poussée sur le rôle et la position du commerce intermédiaire en Belgique

La connaissance du commerce intermédiaire en Belgique est limitée, ce qui est confirmé encore une fois par la recherche SUPMAP. Les acteurs du monde policier et judiciaire consultés réclament plus de connaissances au niveau du commerce intermédiaire et il existe une frustration qu'on ne libère pas plus de moyens pour la recherche relative à ce niveau-là du marché de la drogue. La recherche transfrontalière doit se focaliser sur cet échelon et mieux dresser la carte du modus operandi, des acteurs, des caractéristiques des réseaux criminels et des accords de coopération. Trois méthodes de recherche possibles sont indiquées à cette fin :

- Une consultation dans les prisons de détenus qui ont été condamnés pour des aspects concernant le commerce intermédiaire, liée à des études de dossier de grandes affaires de drogue (Pernanen, Cousineau et al. 2002 ; Bunt, Kunst & Siegel, 2003 ; Grüter & van de Mheen, 2005 ; Pearson & Hobbs, 2001 ; Pearson & Hobbs, 2003 ; Pearson & Hobbs, 2004).
- Une *Social network analysis* (analyse du réseau social) : une méthode pour étudier les relations entre les différents acteurs : les personnages clés, les liens entre les individus et les points faibles potentiels du réseau pouvant être utilisés par le law enforcement (Bright, Hughes & Chalmers, 2012). Cette méthode procure aussi une vision du rôle et des relations des facilitateurs.
- Une étude de la vente sur Internet via les forums de consommateurs et le *dark web*.

5.2. Le développement de questionnaires précodés pour les différents groupes de personnages clés

Dans les recommandations, nous avons déjà signalé que les questionnaires précodés qui sont soumis chaque année aux différents groupes de personnages clés sont un outil pertinent pour le monitoring de l'offre de drogues en Belgique. La recherche SUPMAP a identifié de nombreux indicateurs pour le monitoring de l'offre de drogues en Belgique. Il va de soi qu'ils ne peuvent pas tous faire l'objet d'une consultation. La recherche ultérieure doit montrer quelles sont les facettes de ces différents indicateurs qui peuvent être développées et quels sont les éléments qui peuvent être repris dans le système des consultations annuelles.

Une fois qu'on a sélectionné les indicateurs devant faire l'objet de la consultation, les questionnaires précodés doivent être soumis à une phase de test, où la première mesure fait office de mesure de référence. Dans l'idéal, une telle mesure démarrerait en 2013.

En outre, il faut encore opérationnaliser la façon dont les différents flux d'information qui seront fournis par ces consultations seront intégrés dans une vision d'ensemble et la façon dont ces informations seront liées à des données d'autres sources d'information pertinentes concernant l'offre de drogues en Belgique.

Bibliographie

- Barendregt, C., van der Poel, A. & van de Mheen, D. (2006). The rise of the mobile phone in the hard drug scene of Rotterdam. *Journal of Psychoactive Drugs*, 38(1), 77-87.
- Best, D., Strang, J., Beswick, T., & Gossop, M. (2001). Assessment of a Concentrated, High-Profile Police Operation. No Discernible Impact on Drug Availability, Price or Purity. *British Journal of Criminology*, 41(4), 738-745.
- Blickman, T. (2005). The ecstasy industry in the Netherlands in a global perspective. In P. C. van Duyne, von Lampe, K., van Dijck, M. & Newell, J.L. (Ed.), *The organised crime economy. Managing crime markets in Europe*. Nijmegen: Wolf Legal Publishers.
- Boerman, F., Grapendaal, M., Nieuwenhuis, F. & Stoffers, E. (2013). *Nationaal dreigingsbeeld. Georganiseerde criminaliteit*. Zoetermeer: Dienst IPOL.
- Bouchard, M. (2007). On the resilience of illegal drug markets. *Global crime*, 8(4): 325-344.
- Bright, D. A., & Ritter, A. (2010). Retail price as an outcome measure for the effectiveness of drug law enforcement. *International Journal of Drug Policy*, 21(5), 359-363.
- Bright, D., Hughes, C., & Chalmers, J. (2012). Illuminating dark networks: A social network analysis of an Australian drug trafficking syndicate. *Crime Law and Social Change*, 57(2): 151-176.
- Brochu, S. (1997). "Drogues et criminalité : point de vue critique sur les idées véhiculées." *Déviance et société*, 21(303-314).
- Bunt, H. G., Kunst, D., & Siegel, D. (2003). *XTC over de grens. Een studie naar XTC-koeriers en kleine smokkelaars*. Den Haag: Boom Juridische Uitgevers.
- Caulkins, J. P. & Kilmer, B. (2013). Estimating the size of the EU cannabis market. in Trautmann, Kilmer & Turnbull (eds.). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union, 289- 318.
- Caulkins, J. P. (2007). Price and purity analysis for illicit drug: Data and conceptual issues. *Drug and Alcohol Dependence*, 90, S61-S68.
- Caulkins, J. P., & Reuter, P. (1998). What price data tell us about drug markets. *Journal of Drug Issues*, 28, 593-612.
- Caulkins, J. P., & Reuter, P. (2010). How Drug Enforcement Affects Drug Prices. In M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol 39 (Vol. 39, pp. 213-271). Chicago: Univ Chicago Press.
- Costa Storti, C. & De Grauwe, P. (2007). Globalization and the price decline of illicit drugs. *International Journal of drug Policy*. 20(1), 48-61
- Costa Storti, C., & De Grauwe, P. (2009). The cocaine and heroin markets in the era of globalisation and drug reduction policies. *International Journal of Drug Policy*, 20(6), 488-496.
- De Ruyver, B., Lemaitre, A., Born, M., Colman, C., Pirenne, C. & Vandam, L. *Definiëring en meting van druggerelateerde criminaliteit*. Gent: Academia Press.
- De Ruyver, B. (2006). Drugs in de lage landen, de Belgische kant van het verhaal. *Justitiële verkenningen*. 32(1): 135-145.
- De Ruyver, B., & Surmont, T. (2007). *Grensoverschrijdend drugstoerisme: nieuwe uitdagingen voor de Euregio's*. Antwerpen: Maklu.
- De Ruyver, B., Lemaitre, A., Born, M., Ponsaers, P., Pauwels, L., Vander Laenen, F., Vanderplasschen, W., Van Malderen, S., Chapeau, M., Vindevogel, S., Cammaert, F., Moës, A., Devue, A., Vandam, L. (2009). *Do's and don'ts in een integraal en geïntegreerd drugbeleid – Faire et ne pas faire dans le cadre d'une politique intégrale et intégrée sur les drogues*, Gent, Academia Press

- De Stoop, C. (2012). Cocainehaven van Europa. *Knack* (21 november), 54-57.
- Decorte, T., & Tuteleers, P. (2007). *Cannabisteelt in Vlaanderen. Patronen en motieven van 748 telers*. Leuven/Voorburg: Acco.
- Desimone, J. (2006). The relationship between illegal drug prices at the retail user and seller level. *Contemporary Economic Policy*. 24(1): 64-73.
- Dienst voor het strafrechtelijk Beleid (2010). *Jaarrapport 2010. Georganiseerde criminaliteit in België 2007-2009*.
- Disley, E., Hoorens, S., Hunt, P., Kilmer, B., Pacula, R.L., Rabinovich, L. & Rubin, J. (2010). Indicators for understanding drugrelated crime. in: Kilmer, B. & Hoorens, S.. *Understanding illicit drug markets, supply reduction efforts and drugrelated crime in the European Union*. Santa Monica/Cambridge: Rand Corporation/Rand Europe:83-104.
- Dorn, N., Murji, K., & South, N. (1992). *Traffickers: drug markets and law enforcement*: Routledge Psychology Press.
- EMCDDA (2012a). *Technical Review: concepts, data and methods. Technical document prepared in support of the Second European Conference on drug supply indicators, 22-23 November 2012*, Lisbon. Unpublished document.
- EMCDDA (2012b). *De stand van de drugsproblematiek in Europa, 2012*. Lisbon: European Monitoring Centre for Drugs and Drugs Addiction.
- EMCDDA-Europol. (2011). *Amphetamine. A European Union perspective in the global context*. Luxemburg: Publications Office of the European Union.
- EMCDDA-Europol (2013). *EU drug markets report. A Strategic analysis*. Luxemburg: Publications Office of the European Union.
- Europol. (2012). *Octa 2011*. The Hague: Europol.
- Europol. (2013). *SOCTA 2013*. The Hague: Europol.
- Fijnaut, C., & De Ruyver, B. (2008). *Voor een gezamenlijke beheersing van de drugsgelateerde criminaliteit in de Euregio Maas-Rijn: een rapport voor het bestuur van de Euregio*.
- Frijns, T. & van Laar, M. (2013). Amphetamine, ecstasy and cocaine: typology of users, availability and consumption estimates, in Trautmann, Kilmer & Turnbull (eds.). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union, 183-242
- Gruter, P., & van de Mheen, D. (2005). *Cocainehandel in Nederland. Impressies van deelnemers aan drugsdistributienetwerken*. Rotterdam: IVO.
- Hoaken, P. N. S. & Stewart, S.H. (2003). "Drugs of abuse and the elicitation of human aggressive behavior." *Addictive Behaviors* 28: 1533-1554.
- Holloway, K. & Bennett, T. (2007). "Gender differences in drug misuse and related problem behaviors among arrestees in the UK." *Substance Use & Misuse*, 42: 899-921.
- Hughes, C. & Chalmers, J. (2012). *How can we/should we study purported changes in drug market supply*. Paper presented at the 6th International Study for the Society of Drug Policy Conference, Canterbury.
- Kilmer, B. and Hoorens, S. (2010). *Understanding illicit drug markets, supply reduction efforts, and drug-related crime in the European Union*. Santa Monica/Cambridge: Rand Corporation/Rand Europe
- Kilmer, B., Taylor, J., Hunt, P. & McGee, P. (2013). Sizing national heroin markets in the EU: insights from self-reported expenditures in the Czech Republic and England, in Trautmann, Kilmer & Turnbull (eds.). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union, 257:267

- Korf, D. J., Wouters, M., Nabben, T. & van Ginkel, P. (2005). *Cannabis zonder coffeeshop. Niet-gedoogde cannabisverkoop in tien Nederlandse gemeenten*. Amsterdam: Criminologisch Instituut Bongers, Universiteit van Amsterdam.
- Lamkaddem, B., & Roelands, M. (2010). *Belgian national report on drugs 2009. New developments, trends, and in-depth information on selected issues*. Brussels: Scientific Institute of Public Health.
- Macdonald, S., Erickson, P., Wells, S., Hathaway, A. & Pakula, B. (2008). "Predicting violence among cocaine, cannabis, and alcohol treatment clients." *Addictive Behaviors*, 33: 201-205.
- Massari, M. (2005). Ecstasy in the city: Synthetic drug markets in Europe. *Crime, law and social change*, 44(1), 1-18.
- May, T., & Hough, M. (2004). Drug markets and distribution systems. *Addiction Research & Theory*, 12(6), 549-563.
- May, T., Duffy, M., Few, B. & Hough, M. (2005). Understanding drug selling in communities. Insider or outsider trading? York: Yoseph Rowntree Foundation. *Memorie van toelichting bij voorstel tot wijziging van de drugswet van 24 februari 1921*, goedgekeurd op de Ministerraad van 26 april 2013.
- Mounteney, J., Fry, C., McKeganey, N., & Haugland, S. (2010). Challenges of Reliability and Validity in the Identification and Monitoring of Emerging Drug Trends. *Substance Use & Misuse*, 45(1-2), 266-287.
- Neve, R. & van Ooyen-Houben, M. (2006). Een verboden genotspil als exportproduct. XTC in de lage landen en de reactie van de overheid. *Tijdschrift voor Criminologie*. 48(2): 155-168.
- Nicholas, R. (2001). *The relationship between illicit drug use and crime*. Marden, Australian centre for policing research.
- Pacula, R. L., Kilmer, B., Grossman, M., & Chaloupka, F. J. (2007). Risks and Prices: The role of user sanctions in marijuana markets. *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, Berkeley Electronic Press, vol. 10(1).
- Parker, R. N. & Auerhahn, K. (1998). "Alcohol, drugs and violence." *Annual review of sociology* 24: 291-311.
- Pearson, G. & Hobbs, D. (2003). King pin? A case study of a middle market drug broker. *The Howard Journal*, 42(4), 335-347.
- Pearson, G., & Hobbs, D. (2004). 'E'is for enterprise: Middle level drug markets in ecstasy and stimulants. *Addiction Research & Theory*, 12(6), 565-576.
- Pearson, G. & Hobbs, R. (2001). *Middle market drug distribution*. Home Office Research Study 227.
- Pernanen, K., M.-M. Cousineau, et al. (2002). *Proportions of crime associated with alcohol and other drugs in Canada*. Montreal, Canadian Centre on Substance Abuse.
- Ritter, A. (2006). Studying illicit drug markets: Disciplinary contributions. *International Journal of Drug policy*, 17(6), 453-463.
- Spapens, T. (2011). Interactions between criminal groups and law enforcement: the case of ecstasy in the Netherlands. *Global crime*. 12(1): 19-40.
- Teplin, L. A., McClelland, GM, Abram, KM. and Mileusnic, D. (2005). "Early violent death among delinquent youth: a prospective longitudinal study." *Pediatrics*, 115: 1586-1593.
- Thomas KV, B. L., Castiglioni S, Covaci A, Emke E, Grabic R, Hernández F, Karolak S, Kasprzyk-Hordern B, Lindberg RH, Lopez de Alda M, Meierjohann A, Ort C, Pico Y, Quintana JB, Reid M, Rieckermann J, Terzic S, van Nuijs AL, de Voogt P. (2012). Comparing illicit drug use in 19 European cities through sewage analysis. *Science of the Total Environment*, 132, 432-439.

- Trautmann, F. & McSweeney, T. (2013). Heroin markets: use characteristics, size of the market and impact of OST on the heroin market. in Trautmann, Kilmer & Turnbull (eds.). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union, 243-255.
- Trautmann, F., Kilmer, B. & Turnbull, P. (eds.). (2013). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union.
- Van Laar, M., Frijns, T., Trautmann, F. & Lombi, L. (2013). Cannabis markets: user types, availability and consumption estimates. in Trautmann, Kilmer & Turnbull (eds.). *Further insights into aspects of the EU illicit market*. Brussels: European Union, 73-170
- van Wijk, A. & Bremmers, B. (2011). *Snelle jongens. Een onderzoek naar drugsrunners en daaraan gerelateerde problematiek in Limburg-Zuid*. Beke Reeks; GVO Drukkers & Vormgevers BV.
- Vanhove, W., Van Damme, P., Surmont, T., Van Puyenbroeck, L., De Ruyver, B. (2012). *YILCAN. Yield of illicit indoor cannabis production*. Gent: Academia Press.
- Vermeulen, G. & De Bondt, W. (2009). *EULOCKS. The EU level offence classification system. A benchmark for enhanced internal coherence of the EU's criminal policy*. Antwerpen, Apeldoorn: Maklu.
- Wilkins, C., & Sweetsur, P. (2006). Exploring the structure of the illegal market for cannabis. *Economist-Netherlands*, 154(4), 547-562.
- Willis, K., Anderson, J. & Homel, P. (2011). Measuring the effectiveness of drug law enforcement. *Trends & issues in crime and criminal justice*(406): 1-7.
- Wilson, L. & Stevens, A. (2009). *Understanding drug markets and how to influence them*. Drug Policy Programme. The Beckley Foundation.
- WIV-ISP. (2013). *Belgian national report on drugs 2012*. Brussel: WIV-ISP.